



**NATIONS
UNIES**

HS



**Commission des
établissements humains**

Distr.
GENERALE

HS/C/18/10
9 décembre 2000

Original: ANGLAIS

Dix-huitième session
Nairobi, 12 - 16 février 2001
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

**QUESTIONS DE COORDINATION : COOPERATION ENTRE LE CENTRE
DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT) ET LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT INTERIMAIRE CONJOINT DU DIRECTEUR EXECUTIF DU CENTRE DES NATIONS
UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) ET DU DIRECTEUR EXECUTIF DU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Rapport conjoint des Directeurs exécutifs

Résumé

Le présent rapport a été préparé conjointement par les Directeurs exécutifs du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), conformément à la résolution 40/199 du 17 décembre 1985 de l'Assemblée générale sur la coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le PNUE, et comme demandé par la Commission dans sa résolution 10/3 du 16 avril 1987 et par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision du 14/3 du 18 juin 1987, sur le même sujet. Le rapport fait le point sur la coopération entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE dans les quatre domaines précédemment définis (chapitre I) ainsi que dans le cadre des efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies (chapitre II), puis il présente les perspectives de coopération future (chapitre III).

Introduction

1. Dans sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977 concernant les dispositions institutionnelles en matière de coopération internationale dans le domaine des établissements humains, l'Assemblée générale a prié le Directeur exécutif du CNUEH (Habitat) et le bureau de la Commission des établissements humains de rencontrer deux fois par an le Directeur exécutif du PNUE et le bureau de son Conseil d'administration

K0050329

181200

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

pour "examiner ensemble leurs priorités et programmes respectifs afin d'améliorer la situation des établissements humains et de renforcer et élargir la coopération entre les deux organisations". Dans sa résolution 35/77B du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a décidé que les réunions des deux bureaux ne se tiendraient plus qu'une fois par an. Le 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/199 dans laquelle elle a décidé de ne plus tenir ces réunions.

2. La décision de l'Assemblée générale de ne plus réunir les deux bureaux a été prise suite à la recommandation conjointe de la Commission des établissements humains et du Conseil d'administration du PNUE. Cette recommandation était fondée sur la résolution 8/14 du 8 mai 1985 de la Commission et sur la décision 13/12 du 23 mai 1985 du Conseil d'administration dans lesquelles les deux instances ont également exprimé leur satisfaction concernant la poursuite de la coopération entre les secrétariats du CNUEH (Habitat) et du PNUE. Elles ont demandé que cette coopération soit intensifiée et décidé d'inclure dans l'ordre du jour de leurs futures sessions un point sur la coopération entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE, et de discuter ce point sur la base d'un rapport intérimaire commun qui serait préparé par les deux Directeurs exécutifs.

3. Le présent rapport sur la coopération entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE a donc été préparé conjointement par les secrétariats des deux organisations conformément à la résolution 40/199 de l'Assemblée générale et comme demandé par la Commission dans sa résolution 8/14 et par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 13/12.

I. COOPERATION DANS LES QUATRE DOMAINES

4. Le présent chapitre présente des informations sur les activités conjointes menées par le CNUEH (Habitat) et le PNUE dans les quatre domaines définis par la réunion conjointe des deux bureaux, à sa septième session.

A. Domaine 1 : Evaluation des conditions environnementales dans les établissements humains

Coopération sur les profils environnementaux des villes

5. Le Programme Cités durables, mené conjointement par le PNUE et le CNUEH (Habitat), a appuyé la mise au point de "profils environnementaux" dans un certain nombre de villes qui se sont engagées à participer au Programme. Les profils font intervenir un large éventail d'acteurs locaux et fournissent des informations non seulement sur l'état de l'environnement physique, mais quant à ses implications sur le développement social et économique et sur les dispositions existantes en matière de gestion de l'environnement. Dernièrement, des bilans environnementaux ont été réalisés à Hanam City (République de Corée), Colombo (Sri Lanka), Tagbilaran, Lipa et Cagayande de Oro (Philippines), dans la région de Léningrad (Fédération russe), à Kano (Nigeria), dans le Gouvernorat d'Ismailia (Egypte), dans dix municipalités de la République Unie de Tanzanie ainsi qu'à Blantyre et Lilongwe (Malawi). La première phase du Projet sur le bassin de Nairobi River qui consistait à collecter des informations et à identifier les acteurs dans le cadre d'un processus consultatif élargi est achevée et permet le lancement de la deuxième phase.

B. Domaine 2 : Aspects environnementaux des politiques de planification

1. Coopération dans la gestion des catastrophes

6. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) ont renforcé leurs activités de collaboration dans le domaine de la gestion des catastrophes en se concentrant sur les interactions entre environnement et établissements humains. En 1999 et 2000, des activités d'évaluation ont été réalisées conjointement à la suite des inondations et des glissements de terrain survenus en Chine, en Asie du Sud, en Amérique Centrale, au Mozambique et au Venezuela ; des tremblements de terre en Turquie ; ainsi que dans les situations d'après-conflit au Kosovo et au Libéria. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) élaborent actuellement un outil et un indice d'évaluation de la vulnérabilité de l'environnement et des établissements humains face aux inondations qui pourront guider les pays et les acteurs locaux dans la prise de décisions en matière de gestion de l'environnement et des établissements humains, et de réduction de la vulnérabilité. L'élaboration de cet outil normatif se trouve complétée par un programme de collaboration avec la Chine et les pays d'Asie du Sud qui vise à établir un réseau régional d'échanges techniques et de coopération pour la réduction de la vulnérabilité face aux inondations. Les activités conjointes menées dans la région Afrique ont été centrées sur la mise au point d'une stratégie régionale de prévention et de réduction des catastrophes et de réhabilitation, en préparation d'un atelier régional sur la gestion des catastrophes pour les pays du Sud du Sahara prévu en 2001. A cet égard, une série de missions conjointes PNUE/CNUEH (Habitat) ont été menées, notamment en Guinée suite aux arrivées massives de réfugiés dans le pays, et au Mozambique suite aux inondations.

2. Coopération dans le Programme Cités durables

7. La coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat) dans les aspects environnementaux des politiques, de la planification et de la gestion des établissements humains est entrée dans une nouvelle phase en 1996, lorsque les deux organisations ont établi officiellement un véritable partenariat dans le cadre du Programme Cités durables, conformément à la décision 18/15 du 26 mai 1995 du Conseil d'administration et à la résolution 15/8 du 1er mai 1995 de la Commission des établissements humains. Cette coopération s'est notablement améliorée lorsque le CNUEH (Habitat) et le PNUE ont décidé de partager de façon égale le coût d'une équipe élargie de coordination du Programme Cités durables. Il n'est pas certain, toutefois, que le programme conjoint se poursuive à long terme dans la mesure où ni le CNUEH (Habitat) ni le PNUE n'ont pu engager les ressources nécessaires correspondant à leurs contributions respectives pour 2001 et au-delà.

8. Initialement lancé dans le but de rassembler et d'appliquer le savoir-faire spécialisé du PNUE et du CNUEH (Habitat), le Programme Cités durables est devenu le principal outil d'appui à Action 21 au niveau des villes, et de mise en oeuvre de la composante environnementale du Programme pour l'habitat. Travaillant avec plus de 20 agences partenaires dans le monde entier, le Programme représente l'un des moteurs de la collaboration, à l'échelle du système des Nations Unies, dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain aux niveaux municipal, national, régional, et mondial. Le Programme a continué à prendre de l'importance en 1999 et 2000 et appuie actuellement des projets de démonstration dans un plus grand nombre de villes et à des niveaux d'activités conjointes toujours plus élevés. Par exemple, au début de l'année 2000 le PNUE et le CNUEH (Habitat) ont associé leurs efforts dans l'élaboration d'un projet pour le bassin de Nairobi River. En Chine, les activités du Programme Cités durables ont atteint un niveau de collaboration plus significatif grâce au Protocole d'accord conjoint CNUEH(Habitat)/PNUE avec les autorités municipales de Shenyang. Les activités de démonstration menées en Afrique, dans les Pays arabes, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique Latine et en Europe représentent une cinquantaine d'initiatives aux niveaux municipal et national. Ces

activités en sont à différents stades du cycle du Programme Cités durables et il est attendu que leur nombre continue de s'accroître car beaucoup d'autres n'en sont encore qu'au stade de l'identification ou de la formulation.

9. Parmi les activités mondiales et régionales menées au cours de l'exercice biennal, on pourra noter les réunions annuelles de l'ensemble du Programme Cités durables et des villes associées (Le Cap en 2000), une série d'activités de communication et de sensibilisation, la préparation d'outils de planification et de gestion environnementale, ainsi que les réunions internationales et régionales du Forum de l'environnement urbain (Le Caire en 2000, Salt Lake City en 2000 et le Cap en 2000).

10. L'accroissement des activités du Programme Cités durables a fourni aux deux organisations un plus grand nombre d'opportunités de travailler ensemble et d'apprécier leur complémentarité unique, en termes de ressources scientifiques, techniques et financières. L'appui technique conjoint apporté aux villes pour les aider à traiter les questions d'environnement urbain se poursuit en particulier avec la Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement et la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE. Des réunions sont organisées régulièrement à un niveau substantif entre les experts du PNUE et du CNUEH (Habitat), par l'unité conjointe PNUE/CNUEH (Habitat) pour le PNUE et par l'agent de coordination avec le PNUE pour le CNUEH (Habitat), respectivement. Pour contribuer à faciliter une collaboration plus étroite ainsi qu'une vision et des stratégies futures communes dans le Programme Cités durables, un groupe mixte d'exécution et de coordination a été mis en place, qui se réunit régulièrement.

3. Coopération dans le Groupe de travail sur les Balkans

11. Le groupe mixte PNUE/CNUEH (Habitat) de travail sur les Balkans a été mis en place début mai 1999 alors que le conflit du Kosovo se poursuivait. Au drame humanitaire s'ajoutaient en effet des préoccupations croissantes quant aux conséquences du conflit sur l'environnement et les établissements humains. Pour faire face à ces problèmes, des équipes d'experts ont été mobilisées pour évaluer l'impact du conflit. Les équipes environnementales du PNUE ont produit un rapport demandant des interventions immédiates sur les points chauds ayant été identifiés comme urgences environnementales. Les équipes spécialisées du CNUEH (Habitat) ont conduit des évaluations rapides dans les secteurs des droits au logement, de l'enregistrement des titres de propriété et des autorités locales du Kosovo, en étroite collaboration avec l'Administration intérimaire des Nations Unies pour le Kosovo.

4. Coopération dans le programme de Gestion de l'eau pour les villes africaines

12. Ce programme est une initiative de collaboration lancée par le CNUEH (Habitat) et le PNUE dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui fait directement suite à la Déclaration du Cap (1997) adoptée par les ministres africains pour traiter la question urgente de la gestion de l'eau dans les villes africaines. L'intervention du programme est la première initiative intégrée visant à aider les pays africains à gérer de manière efficace la crise croissante de l'eau dans les villes et à protéger les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques actuellement menacés par le volume grandissant de pollution d'origine terrestre produit par les villes. La mise en oeuvre du programme est engagée sur deux voies parallèles :

a) Démonstrations de villes dans les sept villes participant au programme (Abidjan, Accra, Addis Abeba, Dakar, Johannesburg, Lusaka et Nairobi) ;

b) Activités régionales axées sur le partage de l'information et la sensibilisation à la gestion de l'eau dans les villes. Le Centre international de l'eau et de l'assainissement de La Haye et le Water,

Engineering and Development Centre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont collaboré au programme pour mettre en place un réseau de professionnels africains intervenant dans le secteur de l'eau (WACWeb et WACNet).

C. Domaine 3 : Des technologies appropriées pour les établissements humains, respectueuses de l'environnement

13. Le Centre international d'écotechnologie, relié à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE a poursuivi sa collaboration avec le Programme Cités durables en appuyant des activités de constitution des capacités, en particulier dans le domaine des transferts de technologies respectueuses de l'environnement, de l'évaluation des risques environnementaux et de l'évaluation des technologies environnementales. En particulier, la Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement du PNUE et le Centre international d'écotechnologie ont participé à la préparation et à la mise en oeuvre d'un protocole d'accord avec la municipalité de Shenyang, Chine, ainsi qu'à la mise au point et à la publication d'un outil de gestion de la qualité de l'air dans le cadre des réunions mondiales d'experts qui se sont tenues au Caire et à Salt Lake City.

D. Domaine 4 : Recherche, formation et diffusion de l'information sur les techniques de planification et de gestion des établissements humains respectueuses de l'environnement

14. Le Programme conjoint Cités durables a poursuivi ses différentes activités d'appui au réseau des villes participant au programme. Toutes ces activités répondent aux besoins prioritaires identifiés au niveau des villes et appliquent les leçons tirées des expériences pratiques.

15. Il existe trois types de produits qui, une fois élaborés, sont immédiatement mis en application dans les villes. Le premier type de produit concerne le processus de démonstration de ville. A partir d'une synthèse des expériences mondiales, des lignes directrices sont fournies, pour chaque phase, dans un des volumes de l'Ouvrage de référence du Programme Cités durables qui couvre différentes phases du processus de planification : élaboration du profil de la ville, consultations de ville, groupes de travail, stratégies de négociation et institutionnalisation. Le second type de produit fournit un appui thématique par la mise au point et la diffusion en 2000 de quatre nouveaux outils : la gestion de la qualité de l'air, les systèmes d'information sur la gestion environnementale, les indicateurs pour mesurer les progrès réalisés, et la gestion environnementale dans une perspective de genre. Le troisième type de produit concerne les besoins de formation pour renforcer les capacités des différents acteurs et des responsables municipaux dans leurs rôles respectifs. Des modules de formation sont actuellement mis au point sur la base des résultats des deux premiers types de produits. Cette approche permet d'optimiser l'expertise et le savoir-faire disponibles, de réduire les interventions d'appui et d'appliquer les leçons tirées de l'expérience pratique pour renforcer les capacités au niveau local. En outre, le CNUEH (Habitat) et le PNUE fournissent, au travers du Programme, un service d'information qui collecte et diffuse de façon systématique le savoir-faire en matière de gestion de l'environnement urbain au travers de publications, de films vidéos et d'expositions, ainsi que sur le Web.

16. Par ailleurs, le CNUEH (Habitat) a de nouveau contribué au programme mondial de formation du PNUE sur les politiques et le droit environnemental qui a été organisé à Nairobi en novembre 1999 : premièrement, par ses interventions au cours des sessions d'ouverture et de clôture du Programme; deuxièmement par ses présentations sur le Programme Cités durables, la planification urbaine et les réformes urbaines; et troisièmement par l'appui à un voyage d'étude organisé pour analyser les questions liées aux établissements humains et à l'environnement. Le degré de coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat) pendant la durée de ce programme s'est avéré beaucoup plus élevé que dans d'autres programmes similaires organisés en 1993, 1995 et 1997, ce qui a bénéficié aux participants et permis de jeter les bases d'une collaboration future renforcée.

II. COOPERATION AU NIVEAU DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

17. Ce chapitre fournit des informations sur la coopération entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE dans un certain nombre d'activités menées à l'échelle du système des Nations Unies et directement liées aux activités et aux domaines d'intervention des deux organismes. Ces informations ne sont données qu'à titre de référence. Des données plus détaillées sur la situation actuelle et les implications de ces activités à l'échelle du système sur la coopération future entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE peuvent être obtenues dans d'autres documents de la Commission des établissements humains et du Conseil d'administration du PNUE.

1. Coopération dans le Comité administratif de coordination

18. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) collaborent dans le cadre du Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC), en particulier pour ce qui concerne l'évaluation mondiale des ressources en eau.

2. Coopération dans le Groupe de gestion environnementale

19. Comme proposé par le Secrétaire général dans son rapport sur l'environnement et les établissements humains et approuvé par la résolution 53/242 du 28 juillet 1999 de l'Assemblée générale, le Groupe de gestion environnementale est un dispositif qui a été spécialement mis en place pour appuyer le PNUE et le CNUEH (Habitat) dans leurs fonctions respectives de coordination interorganisations au travers de groupes thématiques. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) s'emploient à faire de ce Groupe une entité opérationnelle pour un certain nombre de questions présentant un intérêt commun pour l'environnement et le développement des établissements humains.

3. Coopération avec le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement

20. L'intention du PNUE, du CNUEH (Habitat) et du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement de collaborer de manière plus étroite dans les domaines du développement urbain durable, de la gouvernance locale et de la constitution de compétences a été rendue officielle par un protocole d'accord, signé en juin 2000. La phase suivante consistera à élaborer un programme de travail fondé sur la collaboration en cours dans le Programme des indicateurs urbains, la Campagne mondiale pour la bonne gouvernance urbaine, le Programme des Meilleures pratiques et de la gestion locale, le Programme Cités durables, le Programme de Gestion de l'eau pour les villes africaines et les activités de la base de données sur les ressources mondiales (GRID-Arendal).

4. Coopération dans le Forum de l'environnement urbain

21. Le Forum de l'environnement urbain constitue un autre exemple significatif de la coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat). Le Forum a été créé suite à la recommandation du Comité interorganisations sur le développement durable (CIADD) à sa troisième session, en mars 1994, puis adopté par la Commission du développement durable en tant que dispositif de programmation collaboratif et transectoriel pour le développement urbain durable et l'échange de savoir-faire entre les villes.

22. Le Forum de l'environnement urbain est un réseau mondial qui regroupe les villes et leurs partenaires des programmes d'appui internationaux dans un engagement commun pour la poursuite de l'objectif d'amélioration des conditions sociales et économiques des villes, grâce à de meilleures politiques de planification et de gestion environnementale. Suite à la réunion extraordinaire tenue lors de la Conférence Habitat II, en 1996, a été établi le Manifeste d'Istanbul qui a mis en place le Forum de l'environnement urbain. Une très grande réunion a été organisée avec succès l'année suivante, à Shanghai, et a proposé un certain nombre de rencontres régionales thématiques de suivi qui se sont tenues en 1998. Parmi celles-ci, on notera les réunions régionales pour l'Europe, à Moscou et pour les Pays arabes, à Ismailia, ainsi que la réunion thématique sur la question du genre à Nairobi. En 2000, des réunions thématiques sur la gestion de la qualité de l'air ont été organisées au Caire et à Salt Lake City.

23. La dernière réunion mondiale du Forum de l'environnement urbain s'est tenue au Cap, du 26 au 28 septembre 2000, co-accueillie par le Conseil Métropolitain du Cap. Cette réunion a rassemblé près de 250 participants, venus de 80 villes et représentant une quarantaine de programmes d'appui international. Le thème général de la réunion : «Les capacités locales dans le domaine des conventions, accords et normes environnementales internationales » a répondu en particulier aux attentes du CNUEH (Habitat) et du PNUE en faveur d'un engagement plus effectif des villes dans l'application locale des normes et accords mondiaux d'une part, et pour l'introduction d'un savoir-faire local dans la formulation de normes et d'accords plus pertinents sur le plan opérationnel, d'autre part.

24. Entre les différentes réunions, le secrétariat du Forum de l'environnement urbain assure la communication ainsi que l'appui et l'établissement de liens entre les autres activités des membres du Forum, notamment avec la compilation régulière d'informations sur des études de cas qui permet d'actualiser l'Ouvrage de référence sur la planification et la gestion environnementale. Le volume 3 de cet ouvrage de référence contient un répertoire des membres du Forum depuis 1997. Au fil des ans, la participation s'est accrue de manière très significative puisque le Forum regroupe actuellement plus de 300 villes et 50 programmes d'appui internationaux mis en oeuvre par les organisations multilatérales et bilatérales, les organisations non gouvernementales internationales et les associations d'autorités locales.

III. PERSPECTIVES

25. Grâce à son potentiel catalyseur, le Programme conjoint PNUE/CNUEH (Habitat) Cités durables a pu réunir un certain nombre d'autres programmes urbains menés par des organisations internationales et des villes dans les démonstrations de villes et les activités normatives mondiales. Ainsi, pour la première fois, il a été possible d'assurer une véritable intégration et une coordination entre les activités du système des Nations Unies et celles des communautés et des autorités locales. En menant ces activités conjointes, le CNUEH (Habitat) et le PNUE fournissent l'exemple d'un nouveau paradigme de coopération pour le développement, dans le système des Nations Unies, qui met l'accent sur la promotion d'un savoir-faire collectif plutôt que sur la fourniture de solutions toutes faites. C'est dans ce type d'entreprise que les Nations Unies excellent et que le CNUEH (Habitat) et le PNUE ont l'avantage exceptionnel de pouvoir relier les expériences locales aux

activités normatives mondiales. Toutefois, les opportunités permises par cette coopération réussie ne pourront peut-être pas être saisies dans la mesure où les perspectives de poursuite de l'appui sont désormais incertaines du fait des difficultés rencontrées par le PNUE et le CNUEH (Habitat) pour mobiliser et allouer les ressources nécessaires à une collaboration continue dans le cadre de cet accord.

26. Au travers de leur coopération dans le Forum de l'environnement urbain, le CNUEH (Habitat) et le PNUE assurent conjointement la gestion d'un réseau mondial qui relie non seulement des villes et des programmes internationaux, mais aussi d'autres réseaux, du niveau local au niveau mondial et entre les régions. Le Forum de l'environnement urbain marque une étape importante dans les progrès accomplis en matière de partenariat mondial pour la gestion de l'environnement urbain. Dans le cadre de cette initiative, le CNUEH (Habitat) et le PNUE jouent un rôle de facilitateur et de catalyseur en mobilisant un éventail toujours plus large de villes et de programmes d'appui international, en contribuant à concentrer leur énergie et leur savoir-faire collectifs sur la poursuite d'améliorations concrètes du cadre de vie – et de la durabilité – des établissements humains dans le monde entier. Lors de la dernière réunion mondiale du Forum de l'environnement urbain qui s'est tenue au Cap, il a été décidé que différentes options devaient être considérées de manière à le consolider et qu'il devienne un forum urbain plus officiel, tenant des réunions mondiales biennales et des réunions de forums régionaux et thématiques entre les sessions qui soumettraient leur rapport à la réunion mondiale, tous les deux ans. Le CNUEH (Habitat) et le PNUE ont proposé d'étudier les différentes options, y compris la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires pour un appui plus continu du secrétariat, et de donner les résultats de leur étude à la prochaine réunion qui se tiendra en 2002 à Nairobi.

27. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) poursuivront leur coopération dans le Projet de gestion de l'eau pour les villes africaines et s'efforceront d'identifier et de développer d'autres projets de ce type grâce à des financements extra-budgétaires.
